

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 février 2021

Délibération n° 20210211-065

**PROJET TCSP EVE - ESBLY A VAL D'EUROPE
APPROBATION DU SCHEMA DE PRINCIPE ET DU DOSSIER
D'ENQUÊTE D'UTILITE PUBLIQUE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.122-1 et suivants, R.122-1 et suivants, L.123-1 et suivants et R.121-1 et suivants ;
- VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 et suivants et R.153-13 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la sécurité des transports publics guidés ;
- VU** le Schéma Directeur de la Région Île-de-France tel qu'approuvé par le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 ;
- VU** le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n°2013/0179 du 10 juillet 2013 relative à la convention de financement des études DOCP et de la concertation préalable pour le TCSP Esbly-Chessy-Val d'Europe ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n°2015/049 du 11 février 2015 approuvant le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales relatif au projet TCSP Esbly-Chessy-Val d'Europe ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France n°2015/525 du 7 octobre 2015 approuvant le bilan de la concertation relatif au projet de TCSP Esbly-Chessy-Val d'Europe ;
- VU** la délibération du Conseil du Syndicat des transports d'Île-de-France n°2016/206 du 1^{er} juin 2016 approuvant la convention de financement des études relatives à l'élaboration du schéma de principe, au dossier d'enquête publique et à l'organisation de l'enquête publique du projet de TCSP Esbly-Chessy-Val d'Europe ;
- VU** le rapport n°20210211-065 et 20210211-066 ;
- VU** l'avis de la commission des investissements du 3 février 2021 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve le schéma de principe et le dossier d'enquête d'utilité publique du projet TCSP Esbly-Chessy Val d'Europe, reliant la gare d'Esbly à l'hôpital intercommunal de Marne la Vallée à Jossigny, avec un coût d'objectif de 124 millions d'euros (aux conditions économiques de janvier 2020, à +/-10%) comprenant les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et les acquisitions foncières, les travaux d'infrastructures du TCSP, et d'extension du site de maintenance et de remisage à Bailly-Romainvilliers et les équipements afférents ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la délibération.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil
d'Île-de-France Mobilités



Valérie PÉCRESSE